

LES CATÉGORIES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES	ACTIONS	TRAVAUX ADDITIONNELS
1. Isolation de la totalité de la toiture	<ul style="list-style-type: none"> • Planchers de combles perdus • Rampants de toiture et plafonds de combles • Toiture terrasse 	
2. Isolation d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation des murs donnant sur l'extérieur 	
3. Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (action éligible depuis le 1er juillet 2019) 	
4. Remplacement d'au moins la moitié des fenêtres et portes-fenêtres en simple vitrage donnant sur l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Fenêtres ou portes-fenêtres • Fenêtres en toitures • Seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Portes d'entrée donnant sur l'extérieur • Volets isolants
5. Installation ou remplacement d'un système de chauffage (associé le cas échéant à un système de ventilation performant) ou d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS)	<ul style="list-style-type: none"> • Chaudière gaz à très haute performance énergétique avec programmeur de chauffage • Chaudière micro-cogénération gaz avec programmeur de chauffage • PAC air/eau avec programmeur de chauffage • PAC géothermique à capteur fluide frigorigène, de type eau glycolée/eau ou de type eau/eau avec programmeur de chauffage • Equipements de raccordement à un réseau de chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire • Appareils de régulation et de programmation du chauffage • Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire • Dépose d'une cuve à fioul
6. Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • Chaudière bois • Poêle à bois, foyer fermé, insert de cheminée intérieure ou cuisinière • Equipement de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique ou à l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire • Appareils de régulation et de programmation du chauffage • Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire
7. Installation d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS) utilisant une source d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • Capteurs solaires pour la production d'ECS ou les produits mixtes (ECS et chauffage) • PAC dédiée à la production d'eau chaude sanitaire • Equipement de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire